

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 26 mai 2015, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Denis Laître.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

**2015-05-268**

**APPEL D'OFFRES 2015-27 : RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET COLLÉGIALE ARMAND-FRAPPIER**

À la suite de l'appel d'offres 2015-27 relatif à la rénovation de la bibliothèque municipale et collégiale Armand-Frappier, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Constructions B. Martel inc.	162 574,65 \$
Les Constructions GMP inc.	163 774,99 \$
Construction Valrive	167 524,32 \$
Les Constructions Charmi inc.	178 953,98 \$
Dorbec Construction	188 000,00 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Constructions B. Martel inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé, et résolu

D'accorder à la compagnie Les Constructions B. Martel inc. un contrat pour la rénovation de la bibliothèque municipale et collégiale Armand-Frappier, pour la somme de 162 574,65 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-27.

ADOPTÉ

**2015-05-269 APPEL D'OFFRES 2015-28 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA BAIE SAINT-FRANÇOIS ET SES AMÉNAGEMENTS CONTIGUS**

À la suite de l'appel d'offres 2015-28 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour effectuer des caractérisations environnementales et géotechniques, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

WSP Canada inc.	457 221,08 \$
-----------------	---------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire WSP Canada inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, appuyé par M. le conseiller François Labossière, et résolu

D'accorder à la firme WSP Canada inc. un contrat pour les services professionnels de laboratoire pour effectuer des caractérisations environnementales et géotechniques dans le cadre du projet de la baie Saint-François et ses aménagements contigus, pour la somme de 457 221,08 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-28;

D'autoriser la firme de laboratoire WSP Canada à préparer toute demande d'autorisation et à présenter et transmettre cette demande, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet de la baie Saint-François, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si nécessaire;

D'engager la municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, le cas échéant.

ADOPTÉ

**A-2015-05-015 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux d'asphaltage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2015-05-270 ENTENTE 2015-02 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ET L'EMPLOYÉ NUMÉRO 07610 RELATIVE AU RÈGLEMENT DE GRIEFS**

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire de l'employé numéro 07610;

CONSIDÉRANT les neuf (9) griefs déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en relation avec les manquements reprochés à l'employé numéro 07610;

CONSIDÉRANT les trois (3) jours d'audition prévus en juin 2015 pour quatre (4) des neuf (9) griefs;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les parties;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, l'employé numéro 07610 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente 2015-02 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et l'employé numéro 07610 concernant le règlement de neuf (9) griefs.

ADOPTÉ

2015-05-271

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-03-113 RELATIVE À LA VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À LA COMPAGNIE GESTION MARIO HART**

VU la résolution 2015-03-113 adoptée lors de la séance du conseil du 17 mars 2015 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Gestion Mario Hart;

VU la recommandation du directeur du développement économique relative à la modification de la superficie de terrain vendue ainsi que du prix au mètre carré et du montant total de la vente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

DE modifier la résolution 2015-03-113 adoptée lors de la séance du conseil du 17 mars 2015 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Gestion Mario Hart, de façon à remplacer, partout où il en est fait mention :

- les mots « la superficie d'environ 28 791 mètres carrés » par les mots « la superficie de 24 289 mètres carrés »;
- les mots « pour la somme approximative de 154 896 \$ » par les mots « pour un coût total de 104 686 \$ »;
- les mots « soit 5,38 \$ le mètre carré » par les mots « soit 4,31 \$ le mètre carré ».

ADOPTÉ

2015-05-272

**NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE ENTRETIEN PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un responsable entretien parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE nommer M. Marc Fillion au poste cadre de responsable entretien parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire, avec une période d'essai de un (1) an;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Fillion à ce poste soit prévue le 10 juin 2015;

QUE la rémunération de M. Fillion à ce poste soit fixée à la classe 2, échelon 4, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2015-05-273

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 31, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 26 mai 2015.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier